



CSE, jeudi 16 mai 2019

Déclaration liminaire de la FCPE

Monsieur le Ministre, Madame la Présidente, Monsieur le Directeur général

Mesdames, Messieurs les membres du CSE,

Nous sommes le 16 mai, bien que lancé depuis le 15 octobre dernier, le projet de loi pour une école de la confiance est toujours un sujet polémique, incompris, il est entré depuis avant-hier en discussion au Sénat. Les mobilisations des parents d'élèves, des enseignants, appuyés souvent localement par des élus locaux, sont nombreuses, régulières et suivies. Et cela a-t-il débouché sur des échanges, des discussions ? Non, juste des remontrances adressées aux parents d'élèves à diverses échelles, des refus d'affichage, pourtant légitimes. L'école de la confiance devrait mettre sur un pied d'égalité enseignants et familles, tous adultes, pour dialoguer sur l'avenir et le projet des enfants et des jeunes, comme sur le projet de l'école. Enfermer les familles dans une relation descendante, les infantilise et les dépossède de leurs droits et devoirs éducatifs. Chaque acteur de l'école a une idée sur ce qu'elle devrait changer pour être l'école de la République, laïque, gratuite, garante de l'égalité des droits des enfants et des jeunes, garante de leur droit à la réussite.

Comme trop souvent l'ordre du jour est fort long avec, de plus, trois textes portant sur la mise en œuvre de la loi « liberté de choisir son avenir professionnel », qui sont arrivés après la tenue de la commission spécialisée. Nous ne doutons que des débats auront lieu en séance sur ces différents projets de décrets qui portent tant sur les questions d'apprentissage que sur celles d'orientation.

La FCPE s'est déjà largement exprimée sur cette loi, tout particulièrement en affirmant ses craintes et ses désaccords :

- Le peu de place faite aux jeunes comme aux personnels dans la gouvernance des campus,
- La fin d'une véritable politique nationale d'orientation, avec le « démantèlement de l'ONISEP et des DRONISEP »
- Le renforcement des inégalités dans un exercice du droit à la réussite comme du droit à l'erreur pour les jeunes de 14 à 29 ans maintenant... une pré-orientation renforcée et des différences de statuts exacerbées. : Il y a ceux qui poursuivront leurs études supérieures comme étudiants, ceux qui seront élèves, ceux qui seront en attente dans un sas encore en tâtonnement que sont les classes passerelles post bac et enfin ceux qui iront vers l'apprentissage très tôt, attirés par projet, par défaut, par besoin, par dépit ou par le discours et qui seront salariés.
- La logique certificative à tout crin pour répondre toujours mieux au marché de l'emploi ou aux besoins des entreprises ? En tous les cas, nous interrogeons ce que sera pour tous ces jeunes, leur futur parcours d'éducation tout au long de la vie.

Je vous remercie.

Carla Dugault, co-présidente de la FCPE